

élevé de propositions, il a été nécessaire de présenter les résumés sous une forme facilitant la consultation, ce qui a obligé les auteurs à faire un choix empreint nécessairement d'une certaine subjectivité. Mais ceux-ci se sont efforcés d'éliminer le plus possible cet élément de subjectivité.

On avait le choix entre diverses formules, mais on a retenu la méthode de vérification comme division élémentaire puisque c'est la vérification qui est le thème du répertoire. Les condensés de propositions sont donc répartis en 17 chapitres; seize de ces chapitres portent sur une méthode particulière de vérification et présentent les propositions qui sont censées faire appel à cette méthode comme instrument privilégié de vérification. Le 17^e chapitre (le chapitre A) comprend des résumés qui ne renvoient à aucune méthode de vérification particulière, d'ordinaire parce qu'ils examinent le sujet à un niveau général et théorique. Après le premier chapitre, la disposition des chapitres va de la méthode de vérification la plus envahissante à celles qui sont les moins envahissantes.

Les condensés se retrouvant dans chacun des chapitres sont présentés suivant le problème ou l'objectif de limitation des armements auquel ils se rapportent, par ordre croissant de spécificité (depuis "Tout accord de limitation des armements" jusqu'à "Armes classiques").⁴ Les propositions comportant le même problème ou objectif de limitation des armements sont subdivisées en ordre alphabétique selon la première subdivision énumérée (le cas échéant); par exemple, "Armes nucléaires - missiles balistiques" est suivi d'"Armes nucléaires - missiles de croisière", etc. Les propositions portant sur la même subdivision de sujet de limitation des armements sont disposées en ordre chronologique à partir des plus anciennes. Les propositions portant sur la même subdivision de sujets et ayant la même date sont disposées en ordre alphabétique selon la source.

Chaque chapitre commence par une courte introduction décrivant en termes généraux les éléments importants de la méthode de vérification en question.

Le chapitre A porte sur des discussions générales relatives à la vérification.

Les chapitres B à F portent sur la vérification faisant appel à l'inspection directe, sur place, des installations, soit inspection générale ou complète (chapitre B), inspection sélective ou partielle (chapitre C), clauses de garantie de l'entente internationale sur l'énergie nucléaire (chapitre D), inspection progressive, c'est-à-dire s'intensifiant au fur et à mesure que la confiance s'installe (chapitre E), et postes de contrôle (chapitre F).

4. Voir, à la section ci-dessous intitulée "Classification des objectifs de limitation des armements", une liste de ces sujets.